



Bâtiment - Juin 2015

Réforme de la formation professionnelle : D'UNE OBLIGATION DE PAYER A UNE OBLIGATION DE FORMER

La réforme de la formation professionnelle est vécue à juste titre par les entreprises comme une **rupture radicale**. Le précédent système était basé sur une obligation de payer (cotisation à l'OPCA) sans pour autant être assortie d'une obligation de mettre réellement en œuvre des actions de formation. Il en découlait que certaines entreprises peu ou pas formatrices contribuaient à alimenter les fonds mutualisés dont bénéficiaient d'autres entreprises plus formatrices.

UN CHANGEMENT DE LOGIQUE

Les Pouvoirs Publics et les Partenaires Sociaux ont opté pour un changement de logique :

- L'obligation de former s'impose à chaque entreprise avec un renforcement des obligations en la matière (entretiens professionnels, bilan tous les 6 ans...).
- L'entreprise est responsable de ses investissements en matière de formation et libre dans sa façon de les gérer. Au-delà d'une cotisation de base de 1%, elle est désormais libre d'en fixer le montant chaque année et d'en confier la gestion à un OPCA (option A ou B).

FAIRE LES BONS CHOIX POUR L'ENTREPRISE

À la question du choix de l'option A ou B, nous incitons les entreprises à approfondir leur réflexion à partir des services actuellement proposés par l'OPCA. Si l'on rapporte les frais de gestion à l'ensemble de la prestation rendue sur une année, ils demeurent peu onéreux. Ils permettent de gérer la complexité administrative et financière qui ne cesse de s'accentuer dans le domaine de la formation.

CONSTRUCTYS, VOTRE PARTENAIRE

CONSTRUCTYS Bretagne propose une offre de services **personnalisée et adaptée** aux besoins de chaque entreprise. Attention, votre choix d'option doit se faire en connaissance de cause,

en fonction de l'autonomie, des moyens humains, du temps dont vous disposez pour gérer votre investissement formation.

Notre OPCA gère désormais un montant plus réduit de fonds mutualisés (passage à 1%) et son accompagnement financier s'inscrit dans une logique de co-investissement aux côtés des entreprises.

Cependant, il continue à mobiliser les fonds mutualisés (plan, période de professionnalisation) ainsi que des fonds publics (Fonds Social Européen, Fonds Paritaire de Sécurisation des Parcours Professionnels, DIRECCTE, Région Bretagne, AGEFIPH,) qui sont autant d'opportunités de soutien au plan de formation.

Pour optimiser les financements, communiquez nous tous vos projets.

Toute l'équipe de CONSTRUCTYS Bretagne est à votre disposition pour vous aider à franchir ce cap et faire les choix judicieux pour votre entreprise.



AU SOMMAIRE...

Réforme de la formation	1
Votre choix d'option en 2015	2
Transition énergétique	3
Les taux de contribution 2015	3
Les financements 2015	3
FGP	4
(Eco)Responsable de travaux	4

FRAIS DE SERVICES, UNE FAUSSE NOUVEAUTÉ

Avec la mise en place de la contribution volontaire, certaines entreprises se sont étonnées de voir apparaître des frais de services. Ces frais existent depuis l'origine de l'OPCA et déterminent son budget de fonctionnement. Ils sont encadrés par l'Etat depuis la loi du 24 novembre 2009 dans une Convention d'Objectifs et de Moyens. Ils concernent toute contribution mais étaient alors peu visibles car appliqués de façon uniforme sur des fonds mutualisés.

La création d'une contribution volontaire individualisée au-delà du 1% impose que l'entreprise soit informée de façon précise des frais de services qui s'appliquent à cette contribution spécifique.

Fixés chaque année par le Conseil d'Administration de CONSTRUCTYS, ils sont la contrepartie du service personnalisé rendu à l'entreprise.

En 2015 ils s'élèvent à 400 € pour les entreprises de 10 à 19 salariés et à 700 € minimum pour les 20 salariés et +.

VOTRE CHOIX D'OPTION EN 2015

LE CHOIX DE L'ACCOMPAGNEMENT, L'OPTION A

Pour financer vos investissements formation, vous déterminez avec Constructys le montant de votre contribution volontaire en concluant une convention de partenariat et de gestion. Vous bénéficiez des services conjoints d'une assistante et d'un conseiller en matière d'analyse et de financement de votre plan de formation, d'accompagnement sur vos problématiques « Ressources Humaines et Plan de Formation ».

Votre conseiller Constructys peut en particulier vous accompagner pour :

- réfléchir au développement des compétences au sein de votre entreprise et à la formalisation du plan de formation,
- acheter les formations au meilleur rapport qualité-prix : choix d'une formation, choix d'un organisme, négociation tarifaire, formalisation de la demande au travers d'un cahier des charges,
- aider au recrutement : élaboration de fiches de poste, information sur les dispositifs emploi/formation (contrat de professionnalisation, POEI, POEC, ...),
- réussir la promotion interne : formalisation des besoins, évaluation du potentiel d'évolution des salariés, élaboration d'un parcours de formation permettant au salarié de réussir sa prise de fonction,
- gérer les problématiques d'usure ou d'inaptitude (reclassement interne ou externe, mobilisation de fonds extérieurs, ...)

VOTRE CHOIX D'OPTION DÉTERMINE LES CONDITIONS DU PARTENARIAT AVEC CONSTRUCTYS.
IL A DES CONSÉQUENCES SUR LE NIVEAU D'ACCOMPAGNEMENT DE VOTRE OPCA DANS LA MISE EN ŒUVRE DE VOS PROJETS.

- servir de médiateur entre le chef d'entreprise et ses salariés sur les questions de formation et d'évolution de carrière,
- mettre en place une démarche de gestion des compétences (GPEC) : aide méthodologique, recherche de consultants, mobilisation de fonds extérieurs, ...
- vous outiller pour répondre à vos besoins : BNDC, BTP QCM, ATOUT LES AGES, ...

Vous recevez régulièrement des informations, réservées aux entreprises en option A, vous permettant de bénéficier d'opportunités en termes de nouveaux services ou de financement de votre plan de formation avec des alertes « fonds extérieurs ».

LE CHOIX DE L'AUTONOMIE, L'OPTION B

Votre entreprise opte résolument pour une gestion autonome de son plan de formation avec un appui réduit de l'OPCA. Elle bénéficie d'un premier niveau d'information sur les dispositifs de formation et leur financement. Elle renonce au service personnalisé d'un conseiller et d'une assistante dédiés. Elle prend le risque, en ne confiant pas son plan de formation à Constructys, de se priver de fonds extérieurs dont elle aurait pu bénéficier dans le cadre de l'option A. Elle assume seule la gestion de sa problématique « Ressources Humaines et Plan de Formation ».



QUESTIONS/RÉPONSES

Contribution Volontaire et Option A

⇒ La contribution volontaire est-elle obligatoire ?

NON. Votre entreprise est libre d'effectuer ou non un versement volontaire auprès de Constructys.

⇒ Mon entreprise est-elle obligée de former ses salariés ?

OUI. Le renforcement des obligations en matière d'entretien professionnel prévoit, entre autre, que tout salarié devra avoir suivi au moins une action de formation au cours des 6 dernières années.

⇒ Quel montant verser en contribution volontaire ?

Cela relève de votre décision personnelle. Constructys peut vous accompagner pour déterminer un montant au plus près de vos besoins, au regard de votre politique de formation et des autres financements apportés par Constructys.

⇒ Quel type de dépenses peut être financé ?

La contribution volontaire peut financer tout type de coûts en lien avec les actions de formation réalisées (coût pédagogique, salaires, frais annexes ...)

⇒ Puis-je verser ma contribution volontaire en plusieurs fois ?

OUI. Les conditions de règlement sont fixées entre l'entreprise et Constructys lors de la signature de la convention de partenariat et de gestion.

⇒ Ma contribution volontaire peut-elle bénéficier à d'autres entreprises ?

NON. Votre versement déduction faite des frais de gestion, reste acquis à votre entreprise. Le reliquat en fin d'année peut vous être soit remboursé, soit reporté l'année suivante, au choix de l'entreprise.

⇒ Les fonds publics sont-ils accessibles uniquement aux entreprises en option A ?

OUI. Constructys vous permet d'accéder à des fonds publics et engage sa responsabilité sur les fonds réglés. Cela implique qu'il doit gérer le financement, ce qui n'est possible que si l'entreprise est en option A.

⇒ Puis-je passer en option A en cours d'année ?

Oui. Le changement peut s'effectuer à tout moment en cours d'année.

CAS D'ECOLE

Mes projets formation

	Coûts péda	Rém.	Total
--	------------	------	-------

3 CACES	2000 €	+ 1400 €	= 3400 €
---------	--------	----------	----------

Le logiciel de gestion	3900 €	+ 900 €	= 4800 €
------------------------	--------	---------	----------

Investissement à prévoir	5 900 €	+ 2300 €	= 8200 €
--------------------------	---------	----------	----------

Périmètre d'intervention Constructys

Je reste en option B : je verse 0 € en contribution volontaire

Je perçois 200 € de Constructys + 200 €

Je passe en option A : je verse 4501 € en Contribution volontaire

je perçois 5900 € de Constructys + 1399 €
(frais de service déduits)



PERFORMANCE ENERGÉTIQUE, RGE, RT 2012, QUALITÉ ENVIRONNEMENTALE, ACCESSIBILITÉ... DES FINANCEMENTS EXCEPTIONNELS POUR TOUTES VOS FORMATIONS EN 2015.

La réglementation thermique 2012, la norme Bâtiment Basse Consommation, les nouveaux marchés liés à la transition énergétique sont autant d'évolutions à prendre en compte dans la gestion des compétences de vos salariés et autant de besoins en terme de formation.

Constructys Bretagne a obtenu pour 2015 de façon exceptionnelle, une enveloppe financière conséquente du Fonds Paritaire de Sécurisation des Parcours Professionnels ainsi qu'un cofinancement de la Région Bretagne.

Financement accessible aux entreprises du Bâtiment en option A quelle que soit la taille.

Prise en charge financière :

70% du coût pédagogique
25 €/stagiaire (Région Bretagne)
13 €/h pour les salaires et charges

FORMATIONS ÉLIGIBLES :

Toute formation traitant de thèmes en lien avec la RGE, la RT 2012, la performance énergétique, l'accessibilité, la domotique, la qualité environnementale, les éco-matériaux, la qualité de l'air intérieur. Une liste des formations éligibles est disponible sur notre site internet, rubrique « Transition Énergétique »

Vous avez choisi une formation traitant de ces thèmes et ne figurant pas sur notre liste ? Adressez-nous le programme et nous contacterons l'organisme de formation afin que cette formation soit référencée et financée sur cette enveloppe

Vous recherchez une formation ?
N'hésitez-pas à consulter notre liste et à nous contacter pour de plus amples renseignements.

UN CAS CONCRET :

Formation « Pompes à Chaleur »,
Durée 35h pour 1 salarié,
Coût de la formation : 980 €,
Rémunération : 29 €/h chargé.

Coûts	Formation : 980 € Rem : 1015 €	1995 €
Financement Constructys option A	Formation : 711 € Rem : 455 €	1166 €
Complément sur contribution volontaire	Formation : 269 € Rem : 560 €	829 €

Constructys apporte 1166 € de fonds extérieurs et utilise la contribution volontaire de l'entreprise, à hauteur de 829 €, pour compléter le financement.

EVOLUTION DE VOTRE CONTRIBUTION LÉGALE

Effectif :	<10		10 à 19		20 à 49		50 à 299		300 et +	
	2014	2015	2014	2015	2014	2015	2014	2015	2014	2015
Plan	0,61	0,75	0,60	0,15	0,73	0,15	0,73	0,05	0,73	
Professionnalisation	0,22	0,15	0,01	0,05	0,19	0,05	0,19	0,05	0,19	0,10
CPF				0,20		0,20		0,20		0,20
FPSPP	0,07		0,14	0,15	0,18	0,15	0,18	0,20	0,18	0,20
CCCA-BTP	0,30	0,30	0,30	0,30	0,30	0,30	0,30	0,30	0,30	0,30
CIF				0,15	0,20	0,15	0,20	0,20	0,20	0,20
Total	1,20	1,20	1,05	1,00	1,60	1,00	1,60	1,00	1,60	1,00

Entreprise +10 : Constructys gère directement de 0,1 à 0,4 % de votre contribution en fonction de la sectorisation et de votre choix pour le CPF.

- Contributions gérées directement par Constructys (CPF : choix entreprise).
- Contributions non gérées directement par Constructys.

VOS FINANCEMENTS DANS LE CADRE DE LA CONTRIBUTION LÉGALE

Entreprises du Bâtiment de 10 à 299 salariés.

- Coûts pédagogiques : prise en charge plafonnée à 30 €/h sur les fonds mutualisés du plan.
Option B : financement limité à 200 € annuel.
- Option A : abondements en plus des 200 € après examen du plan de formation.

- Formations obligatoires et recommandées : uniquement dans le cadre de l'option A, participation pour les formations inscrites à l'Inventaire de la CNCP* (CACES, FIMO, FCO, habilitations électriques, amiante ss3, qualifications soudeurs...).

- Salaires et charges et allocation de formation : pas de prise en charge.

L'intégralité des conditions de prise en charge 2015 est disponible sur notre site internet : www.constructys-bretagne.fr

* CNCP : Commission Nationale des certifications Professionnelles



ZOOM SUR ...

... 2 ACTIONS SOUTENUES PAR CONSTRUCTYS BRETAGNE



FGP GROS ŒUVRE

LA FORMATION GÉNÉRALE PROFESSIONNELLE DÉVELOPPE L'AUTONOMIE DE L'OUVRIER ET AMÉLIORE L'ORGANISATION DE SON POSTE DE TRAVAIL, LA QUALITÉ ET LA SÉCURITÉ DE LA PRODUCTION, AINSI QUE SA COMMUNICATION PROFESSIONNELLE.



Public :

Ouvrier et Compagnon du Gros œuvre avec une expérience professionnelle de chantier et une maîtrise des savoir-faire techniques.

Contenu de la formation :

Axée sur la maîtrise des savoirs de base (lecture de plan, raisonnement logique, mathématiques, vocabulaire technique...) la formation s'appuie sur l'étude de dossiers concrets et suit le processus d'une préparation de chantier.

Qualité et sécurité :

Travailler les modes opératoires sous l'angle qualité sécurité environnement et analyser les coûts liés à la non qualité et les risques sécurité.

Lecture de plan :

Identifier, lire, et interpréter les différentes composantes d'un plan. Vérifier et calculer les cotations. Analyser les différentes coupes.

Organisation du poste de travail et élaboration des modes opératoires :

Autour des activités principales de l'ouvrier (traçage, coffrage, coulage, finition), anticiper et contrôler le séquencement des tâches, le matériel nécessaire, le temps de réalisation, les points de contrôle et les consignes de sécurité.

Economie de chantier :

Evaluer les coûts, les temps de réalisation, les temps de main d'œuvre, l'amélioration de la productivité.

De juillet à octobre 2015

20 jours de formation alternée sur 4 semaines + 1 journée de positionnement.

Lieu de la formation :

à définir en fonction des inscriptions

Organisme de formation retenu : CLPS

Effectif : 8 à 12 stagiaires

Co-financement Fonds Public : EDEC

Inscriptions et modalités de prise en charge : Contactez Constructys Bretagne.



(ECO)RESPONSABLE DE TRAVAUX

PRÉPARER, ORGANISER, CONTRÔLER ET PILOTER LES TRAVAUX
DANS LE CADRE D'UNE DÉMARCHE ENVIRONNEMENTALE

Public :

Chargé d'affaires, conducteur de travaux avec 3 années d'expérience dans la fonction.

Second semestre 2015

13 jours à raison de 2 jours par semaine sur 6 semaines + 1 jour de retour d'expérience.

Une demi-journée de suivi en entreprise sera organisée à la suite des 6 semaines.

Organisme de formation retenu : CLPS

Effectif : 8 à 12 stagiaires.

Co-financement Fonds Public (option A) : Transition énergétique.

Inscriptions et modalités de prise en charge : Contactez Constructys Bretagne.

Contenu de la formation :

Module 1

Assurer le pilotage des travaux en recherchant en permanence des solutions d'amélioration de la performance.

Mesurer l'impact d'une bonne préparation et organisation des travaux.

Anticiper et gérer les points singuliers en co-activité dans le cadre d'une démarche environnementale : respect de la réglementation, réduction des nuisances et diminution des consommations, dans une perspective d'amélioration permanente.

Co-construire les outils d'amélioration continue.

Module 2

Définir un plan d'organisation des travaux pour identifier et prévenir toute défaillance (prévoir tout ce qui est prévisible).

Pilotage par les processus.

Méthode Résolution Problème.

AMDEC (construction des fiches outils pour trois phases au moins du processus).



Module 3

Mettre les processus travaux sous contrôle sans mettre les personnels sous pression.

Contrôler le respect des engagements HQE (haute qualité environnementale) et produire ses propres outils de gestion.

Optimiser une réunion de chantier dans une démarche environnementale.

Gérer les relations aux interfaces.

Module 4

Valoriser l'offre de l'entreprise en argumentant sur la valeur ajoutée à moyen et long terme et dans l'intérêt de toutes les parties prenantes.

Assurer la représentation de l'entreprise auprès des interlocuteurs externes.

Savoir négocier et vendre les solutions et propositions de l'entreprise.

Identifier et argumenter les travaux en lien avec la performance énergétique du bâtiment.

Expliquer les points clés dans le cadre des économies d'énergie lors d'une négociation.

Méthodes : Méthode d'étude de cas.

Supports pédagogiques : dossiers réels de chantier HQE - diaporamas - chartes réelles HQE.